

NOTES ET COMMENTAIRES

Ce qui mérite d'être fait, mérite d'être bien fait. C'est celui qui cultive le mieux qui récolte le plus.

Il y a, sur la plupart des fermes, des parties impropres à la culture, mais sur lesquelles les arbres viendraient très bien. Pourquoi donc n'en plantez-vous pas ?

Ca ne paye pas de permettre aux vaches de prendre des vacances. Une fois diminuée la production du lait, il est bien difficile de l'augmenter.

L'homme d'affaires dit qu'il souffre quand le cultivateur souffre. C'est vrai, mais c'est le cultivateur qui reçoit les premiers coups, et ce sont toujours les plus rudes.

Les mauvaises herbes.—Nous publierons, la semaine prochaine, sur ce sujet, toujours d'actualité, un excellent article de notre distingué collaborateur, M. A. Bardou, instructeur horticole.

Le lait chaud absorbe rapidement les odeurs, et si avec ce lait vous faites du beurre, ce beurre aura mauvais goût. C'est pourquoi si vous vous servez de vaporisateur pour chasser les mouches, faites-le au moins une heure avant la traite pour que le lait ne prenne point le goût du poison utilisé.

Nouveau débouché.—La Guinée anglaise cherche un nouveau débouché commercial au Canada. Ce pays peut nous vendre du riz, du café et du sucre et acheter de nous des instruments aratoires et de la farine. Le directeur de l'agriculture en Guinée anglaise est à Ottawa à ce sujet.

Exposition lointaine.—Au printemps de 1931, il y aura une exposition à Buenos Aires, République Argentine, dite "Exposition de l'Empire britannique". Le Ministère du Commerce annonce que le Canada y prendra part. Il aura un pavillon séparé et 40,000 pieds d'espace. Cette exposition durera six semaines.

Pour l'agriculture.—L'honorable M. Perron entend bien ne rien épargner pour promouvoir les intérêts de l'agriculture. Il a déjà accordé un octroi pour la construction de remises à fumier, et on lui prête l'intention d'en faire autant pour les silos et le drainage.

A l'œuvre donc et prenons avantage de ces généreux octrois pour nous mieux outiller.

Ce que l'on boit—La vente des boissons alcooliques au Canada, l'année dernière, par l'entremise des différentes commissions provinciales, a atteint une somme totale de \$107,694,384, soit plus de \$10 par tête de population.

Il faut sans doute tenir compte de la boisson achetée par les étrangers, ce qui diminue d'autant la dépense per capita. Mais il ne faut pas oublier non plus qu'il se fait de la boisson clandestine et beaucoup de contrebande.

Les contenants.—Nous avons déjà appelé l'attention sur la popularité croissante des petits contenants. Nous suggérons, par exemple, de mettre les patates de choix en sacs de 10 et 20 livres. Le client, de nos jours, préfère de petits paquets bien propres et étiquetés. Les citadins, dont des milliers vivent en chambre, achètent en petites quantités. On ne fait plus de provisions comme autrefois. On vit au jour le jour.

Nous est avis que le producteur trouverait avantage à tenir compte de cette tendance du marché.

Notre situation financière.—Le revenu de toutes les provinces du Canada en 1928 a été de \$168,109,504, soit une moyenne de \$17.43 par tête de population, tandis que les dépenses ont été de \$165,538,909, soit \$17.16 par tête.

Ontario dépense \$18.02 par tête. Québec se contente de \$12.40. Notre dette est de 80 millions, celle d'Ontario, de plus de 322 millions.

La situation financière de la province de Québec est plus florissante que celle de toutes les autres provinces, l'Île du Prince-Édouard exceptée.

Le Crédit agricole.—Pour parler en parfaite connaissance de cause de cette loi fédérale, maintenant en vigueur, nous en avons fait venir le texte français d'Ottawa et nous en publierons une analyse dans notre prochain numéro.

Nous dirons cependant dès aujourd'hui, aux personnes qui se proposent de demander des prêts, qu'elles doivent s'adresser à la Commission des Prêts Agricoles et non pas au Ministère de l'Agriculture de Québec, qui n'a rien à faire avec cette loi. Cette Commission a été créée en vertu du Statut fédéral et ne relève aucunement des autorités provinciales.

Il ne faut donc point s'imaginer que c'est le gouvernement provincial qui prête l'argent. La Commission du Crédit agricole est une institution indépendante, régie par une loi fédérale qui en définit les attributions.

Les Honorables MM. Perron et Caron A la Pépinière de Deschambault

La semaine dernière, la pépinière du gouvernement provincial à Deschambault a reçu la visite du nouveau ministre de l'Agriculture, l'honorable M. Perron, qu'accompagnaient son prédécesseur l'honorable M. Caron, M. Antonio Grenier, sous-ministre sous l'un et l'autre, et M. L.-P. Roy, chef des services de ce ministère.

En arrivant à Deschambault, les visiteurs furent reçus par le directeur de la pépinière, que l'hon. M. Caron présenta à son successeur. L'ancien ministre de l'Agriculture conduisit alors l'hon. M. Perron à travers cette immense ferme de 300 acres de terre, dont 175 sont en culture. Tout le personnel fit la connaissance du nouveau ministre, que l'on était heureux de voir en compagnie de celui qui a dirigé pendant vingt années les destinées de la classe agricole dans notre province.

L'honorable M. Perron a été des plus favorablement impressionnés par ce qu'il a vu à Deschambault. A son retour, il déclarait :

"C'est une véritable ferme de démonstration que mon prédécesseur a établie à Deschambault. On y cultive tous les arbres fruitiers, tous les légumes, toutes les fleurs, tous les arbres d'ornement, tous les arbustes annuels et perpétuels. Il y a aussi un troupeau canadien. La pépinière vend des arbres dans tous les comtés de la province de Québec. On n'y fait pas de publicité mais, l'an dernier, 6,000 personnes ont visité cette ferme modèle. J'ai été vivement intéressé par tout ce que j'ai vu et j'ai été enchanté de passer quelques heures en compagnie de notre ancien et si estimable collègue, l'hon. M. Caron, qui n'oublie pas l'agriculture et suit de près tous ses développements."

Mardi, l'honorable M. Perron était l'hôte d'honneur à une grande manifestation agricole à la ferme Béliveau, sur le chemin qui mène de Danville à Asbestos. La plupart des agronomes du district, ainsi que les députés de Richmond et Wolfe, étaient aussi présents. On a admiré les heureux résultats obtenus sur la ferme de M. Béliveau. Cette ferme, peu lucrative autrefois, rapporte aujourd'hui des profits étonnants à son propriétaire et sert de modèle aux cultivateurs des environs.

A l'Exposition de Québec

De belles manifestations de l'industrie agricole auront lieu cette année à l'Exposition. Le concours agricole de l'Exposition Provinciale aura lieu du 2 au 5 septembre. Chaque classe et chaque section qui entrent dans ce domaine de l'agriculture ont une journée spéciale pour être jugées. Les juges qui ont accepté de faire l'appréciation dans les divers concours ont été choisis parmi les plus compétents dans les questions agricoles.

La liste suivante des concours qui auront lieu durant les journées des 2, 3, 4 et 5 septembre et les noms des juges qui apprécieront ces concours disent assez le vaste domaine sur lequel s'étend l'encouragement aux agriculteurs :

Chevaux: Percherons, Belges, Clydesdales, sous harnais, Poneys. Juge: M. Geo. Hay; mercredi et jeudi, 4 et 5 septembre; Canadiens, Standard Bred, Pura Sang Anglais, Hackneys: Juge: M. Dr. J.-H. Vigneau; mercredi et jeudi, 4 et 5 septembre; De Selle, De Haut Saut, de Carrosse, Parade: Juge: M. Dr. J.-H. Vigneau; mercredi et jeudi, 4 et 5 septembre.

Bestiaux: Ayrshire, Juge: M. S.-J. Chagnon, mardi et mercredi, 3 et 4 septembre; Holstein, Juge: M. Neil Sangster; Canadien, Juge: Professeur Gustave Toupin; Shorthorn, Juge: S. J. Elliot; Jersey, Juge: Jos. Bremner.

Moutons: Juge: M. X.-N. Rodrigue, lundi 2 septembre.

Cochons: Juge: M. E.-N. Bonneau, jeudi, 5 septembre.

Volailles, Pigeons, Lapins et Œufs: Juge: M. Raoul Dumaine, lundi, 2 septembre.

Céréales, Légumineuses et Pommes de Terre: Juge: M. Antoine Mathieu, lundi 2 septembre.

Légumes et Fleurs: Juge: M. B. Billault, lundi 2 septembre.

Patates: Juge: M. Omer Caron, lundi 2 septembre.

Conserves: Juge: M. J.-E. Grise, lundi 2 septembre.

Fruits: Juge: M. J.-M. Talbot, lundi 2 septembre.

Beurre et Fromage: Juge: M. L.-P. Lacoursière, lundi 2 septembre.

Miel, Cire et produits de l'Erable: Juge: M. L.-I.-A. Dupuis, lundi 2 septembre.

Industrie Féminine, Cercles des Fermières, Ecoles Ménagères:

Juges: Mlles E. Paré, B. Charbonneau, V. Durant, A. Champoux, M. A. Vaillancourt et Mme Emile Gauthier, lundi 2 septembre.

EXPOSITION REGIONALE

Vendredi, 30 août à 10 heures a.m.

Chevaux: Juge: M. Dr. J.-H. Vigneau.

Bestiaux: Juge: M. S.-J. Chagnon.

Moutons: Juge: M. X.-N. Rodrigue.

Cochons: Juge: M. X.-N. Rodrigue.

Les femmes qui fument.—Il y a beaucoup plus de femmes qui fument à Ottawa aujourd'hui que l'année dernière, d'après les marchands de tabac. Aujourd'hui 25 à 50 pour cent de leur clientèle se recrutent chez les femmes et les jeunes filles. C'est une augmentation, mais ce n'est pas un progrès.

15

15

15